



RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE
ADMINISTRATION COMMUNALE DE SAINT-JOSSE-TEN-NOODE

Extrait du registre aux délibérations du Conseil communal

Présents

Ahmed Medhoune, *Président du Conseil* ;
 Emir Kir, *Bourgmestre* ;
 Philippe Boïketé, Nezahat Namli, Mohammed Jabour, Kadir Özkonakci, Loubna Jabakh, Dorah Ilunga Kabulu, Lydia Desloover, *Échevin(e)s* ;
 Abdesselam Smahi, Frédéric Roekens, Zoé Genot, Halil Disli, Luc Frémal, Serob Muradyan, Safa Akyol, Hatice Özlücanbaz, Muhamet Begaj, Malika Mhadi, Ismail Luahabi, Yves Bassambi, Pauline Warnotte, Pascal Lemaire, Elodie Cornez, Hassan Marso, Halit AKKAS, Charlotte Velge, *Conseillers communaux* ;
 Patrick Neve, *Secrétaire communal*.

Excusés

Hayat Mazibas, Jean-Michel Muhire, *Conseillers communaux*.

Séance du 19.05.21

#Objet : Motion relative aux conséquences du passé colonial belge et aux manières de lutter contre ses effets.#

Séance publique

Motion Déposée par le groupe Liste du Bourgmestre,

Le Conseil Communal

Vu la résolution du Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale du 17 juillet 2020 relative à la décolonisation structurelle et inclusive de l'espace public bruxellois dans le cadre d'un travail de dialogue et de mémoire ;

Vu la note de Politique Générale 2018 - 2024 souhaitant la participation active des jeunes à la société en tant que citoyens responsables, actifs, critiques et solidaires quels que soient leur genre, leur condition sociale ou leur identité culturelle ;

Considérant le débat relancé sur les violences de la colonisation belge au Congo et la responsabilité du roi Léopold II, suite à la mort de l'Afro-américain, Georges Floyd, le 25 mai 2020 ;

Considérant le travail de réflexion et de soutien aux initiatives de la société civile entamé dans des communes bruxelloises sur la décolonisation de l'espace public ;

Considérant le discours du Bourgmestre la commune de Saint-Josse du 30 juin 2020 relatif à l'indépendance de la République démocratique du Congo ;

Considérant la décision du Conseil Communal de Saint-Josse du 9 septembre 2020 instituant une réunion des Commissions Réunies pour le 23 septembre 2020 avec pour intitulé « le passé colonial belge » ;

Considérant le partenariat avec l'ONG Coopération-Education-Culture et les initiatives communales déjà entreprises notamment un projet pédagogique ambitieux sur l'histoire coloniale belge entrepris par les élèves et les professeurs du Lycée **Guy Cudell** de Saint-Josse en 2017-2018 et qui s'est traduit par la réalisation d'une exposition inédite et critique « Noirs desseins pour blanches aspirations ? Une histoire belgo-congolaise » ;

Considérant les accords de jumelage conclus entre la Commune de Saint-Josse et les communes de Barumbu et de Selembao ;

Considérant le rapport rédigé par le Groupe de travail d'experts sur les personnes d'ascendance africaine du Conseil des droits de l'homme des Nations unies le 14 août 2019, après sa visite en Belgique ;

Considérant le rapport rédigé par la Société civile afrodescendante en préparation de la Commission Vérité du Parlement Fédéral présenté le 24 septembre 2020 au Parlement bruxellois ;

Considérant les conclusions de plusieurs enquêtes et travaux scientifiques dont celles d'UNIA et de la Fondation Roi Baudouin sur la nécessité pour les autorités politiques de mener un travail structurel sur l'histoire et la mémoire coloniale belge afin de lutter efficacement contre les stéréotypes, les préjugés, les représentations et les discriminations qui touchent les personnes afro-descendantes ;

Considérant les différentes auditions d'experts ayant eu lieu en Commissions réunions notamment le 25 novembre 2020 et le 3 février 2021 ;

Considérant la nécessité de faire la synthèse des travaux en cours à la Région et ceux au niveau fédéral et de les articuler avec les initiatives locales ;

DECIDE :

Article 1

Décide de se réunir à l'issue des travaux réalisés par la commission spéciale chargée du passé colonial pour examiner le rapport des experts et en tirer nos conclusions.

Article 2

De demander au Collège,

- o • D'accorder une place dans l'espace public tennodois aux femmes et hommes ayant lutté en Afrique et en Belgique pour la fin de la Colonisation et ce, notamment, au travers de projets portés avec des artistes ;
- o • D'accorder une place dans l'espace public tennodois aux Anciens combattants de la Force publique et volontaires africains ayant combattu pour la Belgique durant la 1^{ière} et 2^{ième} Guerre Mondiale.
- o • D'intégrer l'Enseignement de l'Histoire de la Colonisation et de l'Histoire de l'Afrique, à travers, notamment, le projet « **Bokundoli** »^[1] qui porte sur ces questions dans les référentiels et les programmes scolaires ainsi que de les soutenir par l'appui aux activités extra-scolaires utilisant l'espace public de cette matière ;
- o • De développer, dans le cadre de ses relations internationales, son engagement avec ses partenaires de Barumbu et Selembao en République démocratique du Congo ;

- • De développer ses partenariats avec les associations bruxelloises ayant une expertise sur le sujet ;

- • De soutenir les initiatives locales et citoyennes ayant pour objectif de lutter contre les stéréotypes et changer le regard porté sur les pays du Sud notamment des rencontres-débats avec des auteurs et des acteurs culturels, des expositions pédagogiques ou artistiques questionnant nos imaginaires et notre perception de l'Autre, des outils pédagogiques dénonçant l'impact des préjugés dans nos relations à l'Autre ; le tout avec pour objectif de faciliter le vivre ensemble à Saint-Josse-Ten-Noode

- • De rendre public l'inventaire établi par l'archiviste de la commune dans le cadre des travaux accomplis par les commissions réunies du conseil communal

- • D'organiser des cycles de conférences, formations, expositions pour permettre aux citoyens de se réapproprier ce sujet, d'établir un dialogue avec les populations et de lutter ainsi contre les Mécanismes de la Propagande coloniale ayant nourri les représentations sur l'Afrique et influencé les relations entre les populations africaines, la Diaspora et les populations belges.

- • De renforcer ces actions à travers son projet communal valorisant au sein de son administration son personnel d'origine étrangère.

Article 3

De demander au Gouvernement de la Région bruxelloise

- De mettre en application les recommandations émises par la proposition de résolution sur la décolonisation de l'espace public adoptée le 17 juillet 2020 au Parlement bruxellois. En effet, la décolonisation de l'espace public est un processus de démantèlement multiforme qui ne se contente pas d'un déboulonnage, d'une démolition, d'un remplacement ou d'installation de panneaux explicatifs. Il s'agit d'apporter des véritables solutions dans la durée, des réparations aux multiples problèmes découlant de l'histoire du colonialisme belge et de mettre fin aux continuités vécues après l'indépendance en Belgique et au Congo ;

Article 4

De demander au Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles

- De plaider en faveur de l'intégration des éléments de l'Histoire africaine (précoloniale) dans les référentiels et les programmes scolaires ainsi que de les soutenir par l'appui aux activités extra-scolaires utilisant l'espace public de cette matière ;

- De soutenir sur le plan culturel et l'éducation permanente toutes les initiatives relatives à la mise en place d'un dialogue et d'une mémoire collective coloniale assumée entre les pays concernés.

Article 5

De demander au Gouvernement Fédéral

- De formuler des recommandations sur la manière de stimuler et de faciliter la recherche universitaire sur le colonialisme, la période coloniale belge, et le post-colonialisme ;
- De favoriser et faciliter l'ouverture et l'accessibilité d'archives en Belgique, au Congo, au Rwanda et au Burundi et l'inventorisation de ces archives ;
- De développer des propositions concrètes pour sauver et conserver notre histoire collective en protégeant mieux les archives sur la colonisation ;
- De s'inscrire dans les évènements et actions entamées dans le cadre de la décennie pour les africains et les personnes d'ascendance africaine inaugurée par l'Organisation des Nations-Unies en janvier 2015^[2] ;
- D'adopter un plan d'action interfédéral (national) de lutte contre le racisme ambitieux pour la fin de l'année 2021 et mettre en place un organe de suivi de sa mise en œuvre tout en garantissant la participation de la société civile et d'académiques à toutes les étapes clés de l'élaboration du plan d'action national.

Le Conseil communal demande au Collège des Bourgmestre et Echevins de transmettre cette motion au Parlement Fédéral, Parlement Régional Bruxellois, au Parlement Flamand, au Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles, au Premier Ministre, au Ministre de la Justice, au Ministre de l'Intérieur, au Ministre Président Bruxellois, au Ministre Président de la Fédération Wallonie Bruxelles.

^[1] Le Programme BOKUNDOLI, <https://www.cec-ong.org/projets-afrique-caraibes/rdc/> (consulté le 21 avril 2021)

^[2] Décennie pour les Africains : ceci n'est pas une inauguration, <https://www.cadtm.org/Decennie-pour-les-Africains-eccei-n-est-pas-une-inauguration> (consulté le 26 avril 2021)

27 votants : 27 votes positifs.

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE.

Le Secrétaire communal,
(s) Patrick Neve

Le Président,
(s) Ahmed Medhoun

POUR EXTRAIT CONFORME
Saint-Josse-ten-Noode, le 20 mai 2021

Par ordonnance :
Le Secrétaire communal,

Patrick Neve



Le Collège des
Bourgmestre et Echevins,
L'Echevin(e) délégué(e),

Mohammed Jabour

